



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 07 Avril 2022 à 20h00 à la salle des fêtes de DIEUE SUR MEUSE**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**Convocation du 30 Mars 2022**

**Etaient présents** : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

**Absents excusés** : Christophe PUZIN, Jean-Marie BRENNER, Karine HELMINGER, David MINUTO, Maryline POUTRIEUX, Laetitia HURLAIN, Jean-Pierre JAUNEL, Tiphonie BANEL, Daniel SANZEY, Isabelle GUERY, Jean-Louis GUERRA, Christian MAURER.

**Etaient remplacés** : Maryline POUTRIEUX par Gilles POTIER, Laetitia HURLAIN par Francis BLOQUE, Jean-Pierre JAUNEL par Michel AUBRY, Jean-Louis GUERRA par Fabrice LAMBERT, Christian MAURER par Vincent HENRY.

**Absents** : Francis TOUSSAINT, Ronald LEMOINE, Alexandre NOISETTE.

**Pouvoirs** : Christophe PUZIN à Romuald LEPRINCE, Jean-Marie BRENNER à Fabricia VOL, Karine HELMINGER à Gérard BUYS, David MINUTO à Serge NAHANT,

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

---

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

**Monsieur Romuald LEPRINCE** ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

*Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 03 Février 2022.*

### 1- Administration générale

En préambule, le Président indique que l'année 2022 sera marquée par la hausse de tout ce qui concerne l'énergie. Déjà 70% d'augmentation sur les premières factures d'électricité reçues.

Il faut également intégrer l'augmentation prévisionnelle du point d'indice. L'hypothèse d'une augmentation de 3% représente environ 80 000€ de dépense supplémentaire pour la collectivité.

Concernant les recettes, les bases ont augmenté d'environ 3 à 4%.

La DGF, quant à elle, connaît une légère diminution, due à la légère baisse de la population sur nos communes.

Sur la présentation budgétaire à suivre, ont été pris en compte, 100% des dépenses du COSEC, 100% des dépenses du multi-accueil de Souilly, 100% des dépenses de l'église de Dugny, 100% de la halte fluviale (futur Office de Tourisme) et 30% du tronçon de la Vélo Route Voie Verte entre Dugny et Tilly.

Une analyse financière de notre collectivité effectuée par SIMCO sera présentée lors du conseil communautaire du mois de juillet (NB : un autre conseil aura lieu aux alentours du 20 mai)

Présentation budgétaire par Sandra Bainville, responsable finance à la Codecom :

- Comptes de gestion 2021 :

- Approbation du Compte de gestion : budget général et budgets annexes

La trésorerie a validé la conformité des comptes de gestion 2021 aux comptes administratifs.

- Comptes Administratifs 2021 :

- Approbation du compte administratif : budget général et budgets annexes

Le Président sort et c'est Gérard Buys, 2<sup>nd</sup> vice-président, en l'absence du premier vice-président, qui prend la parole pour faire voter les CA.

- Affectation du résultat des budgets
- Budget prévisionnel général 2022
- Budget Prévisionnel 2022 – Zone de Villers
- Budget Prévisionnel 2022 – Zone des Souhesmes
- Budget Prévisionnel 2022 – Zone entre deux haies à Dieue
- Budget Prévisionnel 2022 – Boulangerie de Souilly

- Budget Prévisionnel 2022 – Déchets ménagers
- Budget Prévisionnel 2022 – Déchèterie
- Budget Prévisionnel 2022 – Tourisme
- Subventions aux budgets annexes : tourisme, zone de Villers et zone des Souhesmes.
  - 70 317.52 € (ce qui représente 2 ans de subventions car il n'y a pas eu de versement l'année dernière) pour le budget du Tourisme.
  - 239 149.81 € pour le budget de la zone de Villers.
  - 242 404.71 € pour le budget de la zone des Souhesmes.
- Fiscalité : vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Les taux sont reconduits à l'identique de l'année 2021, à savoir :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : % ; **14.47 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : % ; **21.76 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : % ; **20.61 %**

- Adhésion à divers organismes : *CAUE (0.70 €/habitant), Mission locale (9 300 €), Meuse Initiative (1900 €), Association des Chantiers d'Insertion (110 €), Fédération française du cyclisme (900 €), SITLOR (400 €), Meuse Action Qualité (30 €).*

- Cotisations annuelles organismes partenaires : *Agence d'attractivité de la Meuse et PETR.*

La cotisation à l'agence d'attractivité est de 1€ par habitant, cela représente 9 147€ pour notre territoire.

Frédérique SERRE expose l'opération de communication mise en place par l'agence qui a eu lieu le premier week-end d'avril. Plusieurs familles parisiennes sont intéressées pour venir s'installer en Meuse. Une famille viendra sur notre territoire et un membre travaillera au collège d'Ancemont dès la rentrée de septembre.

La cotisation au PETR est de 1.68 € par habitant soit 15 839.04 € pour notre collectivité. Catherine COLLINET JUNG signale la diminution de la cotisation par rapport à l'année passée.

Une application « Mobicoop », covoiturage libre, instaurée par le PETR du pays Barrois est disponible pour tous.

- Marchés assurances 2023-2027 : autorisation donnée au Président de lancer l'appel d'offres.

Nos contrats arrivant à échéance en fin d'année, il convient de lancer une mise en concurrence.

- Fonds de soutien pour l'UKRAINE : proposition de participation à la solidarité nationale en faveur du peuple ukrainien.

Le Bureau propose l'octroi d'une subvention de 2 000€ auprès du FACECO pour soutenir la population ukrainienne.

## **2- Ressources Humaines**

- Création d'un poste d'agent technique à 35h00 au lieu et place d'un poste à 30h00. L'agent technique fait déjà 35h en heures complémentaires.

## **3- Développement – économie**

- Zone du Raisin à DUGNY : autorisation donnée au Président de lancer la mise en concurrence pour les travaux de réseaux.

Le Président rappelle qu'il faut bien expliquer aux élus de Dugny les projets, si cela est nécessaire, une autre intervention pourra avoir lieu lors d'un prochain conseil municipal.

- Zone entre deux Haies à DIEUE : autorisation donnée au Président de lancer la mise en concurrence pour les travaux

Gérard BUYS explique que concernant le projet de vente d'un terrain d'environ 1 ha au futur gérant de l'Intermarché, certains membres de la commission économie proposent d'étudier dans quelle mesure la parcelle pourrait être restituée à la CODECOM en cas de non réalisation du projet par l'acquéreur afin de ne pas immobiliser une parcelle attractive.

Il est proposé de solliciter un notaire pour réaliser une étude juridique sur ce point.

- Zone SARAP : avenant au marché de maîtrise d'œuvre suite au nouveau coût travaux

Le maître d'œuvre sollicite la validation d'un avenant à son marché à hauteur de 37 251 € HT, soit 38.56% du montant initial afin de tenir compte de l'augmentation du volume global des travaux, tant sur la partie VRD que sur les prestations intérieures et extérieures des bâtiments à rénover, et notamment :

- L'ajout de bureaux aménagés dans chaque cellule artisanale non prévus initialement ;
- La mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture ;

Le Vice-président indique qu'afin d'avancer dans le dossier d'acquisition des parcelles cadastrée ZH 37 et 61 par l'EPFGE, et pour tenir compte de la position du liquidateur, qui ne souhaite réaliser qu'un seul acte, des négociations foncières ont été engagées par l'EPGFE en partenariat avec la Codecom ainsi que la Commune d'ANCEMONT et M. ROUYER le 16 mars dernier.

- Local commercial LES MONTHAIRONS : fixation prévisionnelle du loyer, dans le cadre de lademande de subvention DETR.

Gérard BUYS indique qu'après les travaux de réfection, le local sera loué à 600€/mois.

- Zone de la Belle Hélène à SOMMEDIÈUE : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de SOMMEDIÈUE pour la mise en place de 5 candélabres.
- GENICOURT : cession d'une bande de terrain d'environ 500m<sup>2</sup>.

Gérard BUYS propose la cession de la parcelle cadastrée AB 568, d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup>, à des particuliers, propriétaires de la maison mitoyenne, au prix de 8 500 € (17€/m<sup>2</sup>).

- Règlement d'intervention économique : demande de subvention d'une entreprise pour l'acquisition d'un échafaudage.

Avis favorable pour le versement d'une aide pour l'acquisition d'un échafaudage, au profit de l'entreprise JM JOSSELIN, pour un montant de 4 000 € HT.

- Certificats Economie d'Energie (CEE) :

Romuald LEPRINCE expose que suite à la réunion avec Mme RAISANO- GARCIA, chargée de mission à la Communauté de communes de DAMVILLERS-SPINCOURT, la communauté de communes :

- Donne mandat à la Codecom de DAMVILLERS-SPINCOURT de solliciter des CEE pour les opérations en cours (COSEC, Travaux écoles 2022) ;
- Donne autorisation au Président d'inscrire la CODECOM au registre national des CEE afin de pouvoir déposer des dossiers de demande de CEE auprès du pôle national des Certificats d'Economie d'Energie.

#### **4- Tourisme – développement touristique**

- Vélo route Voie verte :
  - Autorisation donnée au Président de lancer la mise en concurrence pour les travaux du 1<sup>er</sup> tronçon DIEUE/ANCEMONT.

- Tronçon ANCEMONT-TILLY : demande de subvention auprès du Département au titre de l'appel à projet pour « l'aménagement de véloroutes et voies vertes » en Meuse.

- Aire de camping-cars de DIEUE : proposition de règlement intérieur.

Frédérique SERRE indique qu'autre la mise en place d'un outil de bonne pratique, le règlement intérieur a pour principale disposition la limitation de la durée de stationnement des camping-cars à 4 nuitées maximum ;

- Halte Fluviale : Lancement mise en concurrence pour les travaux d'aménagement du bâtiment situé sur la halte fluviale.

## 5- Environnement

- Point d'information

Hervé CORVISIER relate la réunion relative au billonneau du 1<sup>er</sup> avril. Celle-ci avait pour but de réunir les agriculteurs et riverains ayant des terrains à proximité du billonneau ainsi que la chambre d'agriculture afin de leur présenter l'étude d'aménagement du billonneau.

## 6- Cohésion sociale

- Travaux COSEC – Emprunt : décision d'attribution au Crédit Mutuel au taux de 0.65% pour un emprunt de 300 000€ sur 15 ans.

- ILCG – subvention 2022 – *(0,16 euro par habitant pour les ILCG)*

- ADMR – subvention 2022 *(sur la base de 1,20 euro par habitant pour les ADMR + 1000,00 euros en faveur de l'ADMR du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour la réalisation de son journal associatif.)*

- ADMR - subvention 2022 pour le portage de repas : *0,70 euro par habitant.*

- Subventions 2022 aux clubs sportifs et associations culturelles reconnus d'intérêt communautaire : vote de l'enveloppe 2022. Proposition de reconduction de l'enveloppe 2021, à savoir 40 000€.

- Participation carte transport scolaire pour le collège pour l'année scolaire 2022/2023

Proposition de reconduction de la participation à l'identique à savoir 40€ pour une carte simple, 80€ pour deux cartes ou plus.

- Transport collège élèves de OSCHES : proposition de reconduction de la mise en place d'une navette taxi pour l'année scolaire 2022-2023.

## 7- Patrimoine

- Eglise fortifiée de DUGNY – travaux de mise en sécurité, accessibilité et électricité : autorisation donnée au Président de lancer la mise en concurrence pour les travaux. Le FEADER relance a validé le principe d'une subvention à hauteur de 70%, sous réserve de justifier de la mise en concurrence des travaux avant le 30 juin.

- Voirie : autorisation donnée au Président de lancer la mise en concurrence pour la programmation ECF 2022.

Louis FORNITO rappelle les travaux ECF réalisé sur toutes les communes en 2021.

## 8- Enfance – scolaire

- Budget : subvention voyages scolaires des écoles primaires (*montant forfaitaire attribué par élève aux écoles du territoire de Meuse-Voie Sacrée pour les voyages et sorties scolaires comprenant les transports et animations, les communes ayant conservé la compétence pour le secteur Val de Meuse*)

Le conseil reconduit la subvention aux voyages scolaires pour un montant de 36 € par élèves.

- Budget : détermination du forfait fournitures scolaires par élève pour les écoles de la Codecom.

Le conseil reconduit le forfait de fournitures scolaires à 50 € par élève.

- Aires de jeux dans les accueils périscolaires : attribution du marché de travaux à la société IMAJ. Validation du plan de financement.

Le montant total des aires de jeux est de 64 490€, subventionné à 70% par le FEADER relance.

Jean-François PEROTIN indique qu'il trouve dommage que l'école d'Ambly ne soit pas

intégrée dans ce marché de travaux.

Le Président explique que les conditions d'attributions de la subvention ne permettraient pas d'intégrer l'école d'Ambly, mais assure que la Codecom sera vigilante quant aux possibilités futures.

Romuald LEPRINCE indique que la DETR, le Département ou encore la Région proposent ce type de subventions, l'école d'Ambly pourrait bénéficier d'une aide dans une autre demande globalisée.

## 9- Questions diverses

- Effacement de créance suite à procédure de surendettement.
- Frédérique SERRE annonce que le dispositif « ma fameuse idée » est prolongé jusqu'au 15 mai.
- Catherine COLLINET-JUNG indique que le projet charte rock avec le collège prévoyait une enveloppe de 1000€ pour les transports bus, mais que cette enveloppe sera scindée entre les transports bus et la sécurité.
- La prochaine commission économie aura lieu le jeudi 28 avril à 18h.

Fin de la séance à 22h45.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### Administration Générale – Compte de gestion 2021

*Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

**APPROUVE**

***Le compte de gestion 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée dressé par Monsieur le Trésorier.***

\*\*\*\*\*

### Administration Générale - Budgets annexes – Comptes de gestion 2021

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*



## APPROUVE

*Par un vote séparé pour chacun de budgets, les comptes de gestion 2021 des budgets annexes de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée :*

- *Budget annexe Zone artisanale de Villers*
- *Budget annexe Zone d'activité des Souhesmes*
- *Budget annexe Zone entre deux haies*
- *Budget annexe Boulangerie de Souilly*
- *Budget annexe Déchets ménagers*
- *Budget annexe Déchèterie*
- *Budget annexe Tourisme*

\*\*\*\*\*

### Administration Générale – CA 2021

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de COMMUNES,*

## ADOPTE

*Le compte administratif 2021 du Budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	998 745.78 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	111 410.01 €
- <b>résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>1 110 155.79 €</b>
- résultat d'investissement reporté	- 204 037.43 €
- résultat de fonctionnement reporté	1 213 583.76 €
- <b>résultat global cumulé de clôture</b>	<b>1 009 546.33 €</b>

\*\*\*\*\*

### Administration Générale - Budget annexe boulangerie de Souilly – CA 2021

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

## ADOPTE

*Le compte administratif 2021 du Budget Annexe de la boulangerie de SOUILLY de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	5 743.31 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	3 698.53 €
- <b>résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>9 441.84 €</b>
- résultat d'investissement reporté	- 12 361.42 €
- résultat de fonctionnement reporté	0 €

- résultat global cumulé de clôture - 12 361.42 €

Affectation du résultat de fonctionnement de 3 698.53 € en investissement

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget annexe déchets ménagers – CA 2021**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

**ADOPTE**

***Le compte administratif 2021 du Budget Annexe déchets ménagers de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,***

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	4 706.46 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	8 909.33 €
<b>- résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>13 615.79 €</b>
- résultat d'investissement reporté	142 425.29 €
- résultat de fonctionnement reporté	387 683.71 €
<b>- résultat global cumulé de clôture</b>	<b>530 109.00 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget annexe déchetterie – CA 2021**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

**ADOPTE**

***Le compte administratif 2021 du Budget Annexe déchetterie de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,***

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 11 382.87 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	- 1 085.73 €
<b>- résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>- 12 468.60 €</b>
- résultat d'investissement reporté	- 22 553.64 €
- résultat de fonctionnement reporté	1 085.73 €
<b>- résultat global cumulé de clôture</b>	<b>- 21 467.91 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget annexe tourisme – CA 2021**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

**ADOPTE**

***Le compte administratif 2021 du Budget Annexe Tourisme de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,***

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	947.10 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	- 29 759.78 €
<b>- résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>- 28 812.68 €</b>
- résultat d'investissement reporté	9 348.03 €
- résultat de fonctionnement reporté	5 186.26 €
<b>- résultat global cumulé de clôture</b>	<b>14 534.29 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget annexe zone de Villers – CA 2021**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

**ADOPTE**

***Le compte administratif 2021 du Budget Annexe de la zone artisanale de Villers de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,***

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 16 266.84 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	17 815.08 €
<b>- résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>1 548.24 €</b>
- résultat d'investissement reporté	- 210 532.97 €
- résultat de fonctionnement reporté	147 473.04 €
<b>- résultat global cumulé de clôture</b>	<b>- 63 059.93 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget annexe zone des Souhesmes – CA 2021**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

**ADOPTE**

***Le compte administratif 2021 du Budget Annexe de la zone des Souhesmes de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,***

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice 92 872.14 €  
- résultat de fonctionnement de l'exercice - 10 648.43 €  
**- résultat cumulé de l'exercice 82 223.71 €**

- résultat d'investissement reporté - 70 667.71 €  
- résultat de fonctionnement reporté 5 028.62 €  
**- résultat global cumulé de clôture - 65 639.09 €**

\*\*\*\*\*

#### **Administration Générale - Budget annexe zone entre deux haies – CA 2021**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

#### **ADOPTE**

***Le compte administratif 2021 du Budget Annexe de la zone entre deux haies de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,***

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice - 37 452.80 €  
- résultat de fonctionnement de l'exercice 404 257.44 €  
**- résultat cumulé de l'exercice 366 804.64 €**

- résultat d'investissement reporté - 409 319.33 €  
- résultat de fonctionnement reporté 0.36 €  
**- résultat global cumulé de clôture - 409 318.97 €**

\*\*\*\*\*

#### **Administration Générale - Affectation du résultat – Budget principal**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE** que le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget principal de 1 324 993.77 € est affecté :

- **En investissement pour 661 303.50 €**
- **En report au 002 pour 663 690.27 €**

\*\*\*\*\*

#### **Administration Générale - Affectation du résultat – Budget annexe boulangerie de Souilly**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE** que le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget annexe boulangerie de Souilly est affecté entièrement à la section d'investissement, soit 3 698.53 €.

\*\*\*\*\*

#### **Administration Générale - Vote du budget primitif 2022 du budget principal**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

***ADOPTE le Budget Primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.***

B.P. 2022	Recettes	Dépenses
Investissement	7 225 149.82 €	7 225 149.82 €
Fonctionnement	9 733 484.55 €	9 733 484.55 €
<b>Totaux</b>	<b>16 958 634.37 €</b>	<b>16 958 634.37 €</b>

\*\*\*\*\*

**Vote du budget primitif 2022 du budget annexe boulangerie de Souilly**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte le Budget Primitif 2022 - « budget annexe Boulangerie de SOUILLY » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.**

B.P. 2022	Recettes	Dépenses
Investissement	15 123.65 €	15 123.65 €
Fonctionnement	13 200.12 €	13 200.12 €
<b>Totaux</b>	<b>28 323.77 €</b>	<b>28 323.77 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Vote du budget primitif 2022 du budget annexe déchetterie**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte le Budget Primitif 2022 - « budget annexe déchetterie » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.**

B.P. 2022	Recettes	Dépenses
Investissement	340 376.51 €	340 376.51 €
Fonctionnement	435 221.49 €	435 221.49 €
<b>Totaux</b>	<b>775 598.00 €</b>	<b>775 598.00 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Vote du budget primitif 2022 du budget annexe déchets ménagers**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte le Budget Primitif 2022 - « budget annexe déchets ménagers » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.**

B.P. 2022	Recettes	Dépenses
Investissement	332 545.75 €	332 545.75 €
Fonctionnement	1 145 512.04 €	1 145 512.04 €
<b>Totaux</b>	<b>1 478 057.79 €</b>	<b>1 478 057.79 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale- Vote du budget primitif 2022 du budget annexe tourisme**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte le Budget Primitif 2022 - « budget annexe Tourisme » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.**

B.P. 2022	Recettes	Dépenses
Investissement	14 242.15 €	14 242.15 €
Fonctionnement	80 058.52 €	80 058.52 €
<b>Totaux</b>	<b>94 300.67 €</b>	<b>94 300.67 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Vote du budget primitif 2022 du budget annexe zone de Villers**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte le Budget Primitif 2022 - « budget annexe de la zone artisanale de Villers sur Meuse » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.**

B.P. 2022	Recettes	Dépenses
Investissement	477 887.50 €	477 887.50 €
Fonctionnement	424 953.35 €	424 953.35 €
<b>Totaux</b>	<b>902 840.85 €</b>	<b>902 840.85 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Vote du budget primitif 2022 du budget annexe zone des Souhesmes**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte le Budget Primitif 2022 - « budget annexe de la zone des SOUHESMES » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.**

B.P. 2022	Recettes	Dépenses
Investissement	1 901 081.30 €	1 901 081.30 €
Fonctionnement	2 679 358.72 €	2 679 358.72 €
<b>Totaux</b>	<b>4 580 440.02 €</b>	<b>4 580 440.02 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Vote du budget primitif 2022 du budget annexe zone entre deux haies**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte le Budget Primitif 2022 - « budget annexe de la zone entre deux haies » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.**

B.P. 2022	Recettes	Dépenses
Investissement	1 751 554.26 €	1 751 554.26 €
Fonctionnement	2 121 189.93 €	2 121 189.93 €
<b>Totaux</b>	<b>3 872 744.19 €</b>	<b>3 872 744.19 €</b>

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget annexe tourisme – Subvention d'équilibre**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° LE VERSEMENT** d'une subvention de 70 317.52 € au budget tourisme, conformément à la délibération n°13 du 7 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022.

**ETANT PRECISE** que cette subvention sera ajustée en fin d'exercice au vu de la réalisation réelle du budget.

**2° D'AUTORISER** le Président à procéder à cette opération.

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget annexe zone des Souhesmes – Subvention d'équilibre – Charges de fonctionnement**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° LE VERSEMENT** d'une subvention de 242 404.71 € au budget Zone des Souhesmes conformément à la délibération n°13 du 7 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022. **ETANT PRECISE** que cette subvention sera ajustée en fin d'exercice au vu de la réalisation réelle du budget.

**2° D'AUTORISER** le Président à procéder à cette opération.

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget annexe zone de Villers– Subvention d'aménagement**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° LE VERSEMENT** d'une subvention de 239 149.81 € au budget Zone de Villers, conformément à la délibération n°13 du 7 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022. **ETANT PRECISE** que cette subvention sera ajustée en fin d'exercice au vu de la réalisation réelle du budget.

**2° D'AUTORISER** le Président à procéder à cette opération.

\*\*\*\*\*

**Administration Générale - Budget -Taxes locales 2022**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**DE RETENIR** les taux des taxes directes locales pour l'année 2022 suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : % ; **14.47 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : % ; **21.76 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : % ; **20.61 %**

**DE MAINTENIR EN RESERVE** un taux capitalisé de 0,45% au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

\*\*\*\*\*

**Administration Générale – Effacement de créance**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

**DECIDE**

**1° D'INSCRIRE** au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes, la créance éteinte ci-dessous conformément à la décision de la commission de surendettement de la Meuse :



Débiteurs	Montant dette
XXXXXXXX	499.86 €

\*\*\*\*\*

### Administration Générale – Adhésion 2022 à divers organismes

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### DECIDE

**1° D'ADHERER et de COTISER** aux divers organismes suivants :

- Mission Locale (coût : 9 294 €)
- CAUE de la Meuse (coût : 0.70 €/habitant)
- Initiative Meuse (coût : 1 930 €)
- ACI (Association des Chantiers d'Insertion) (coût estimé : 110 €)
- Fédération Française du Cyclisme (coût estimé : 900 €)
- SITLOR (coût estimé : 400 €)
- Meuse Action Qualité (coût estimé : 30 €)

**Les montants estimés mentionnés ci-dessus font références à l'année 2021 et seront ajustés en fonction de l'appel à cotisation 2022.**

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

### Administration Générale– Participation 2022 à divers organismes – Agence d'attractivité de la Meuse

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*(Frédérique SERRE étant administrateur à l'agence d'attractivité de la Meuse, elle ne prend pas part au vote).*

#### DECIDE

**1° DE VERSER** la cotisation 2022 à l'Agence d'attractivité de la Meuse sur la base de 1 €/habitant, soit 9 147 € ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

### Administration Générale – Participation 2022 à divers organismes – PETR du Pays de Verdun

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### DECIDE

**1° DE VERSER** la cotisation 2022 au PETR du Pays de VERDUN (sur la base de 1.68 €/habitant), soit 15 839.04 €.

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

**Administration Générale – Marchés assurance 2023-2027 – Lancement appel d'offres**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les marchés d'assurance 2023-2027 de la Communauté de communes ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

**Administration Générale – Aide d'urgence UKRAINE - FACECO**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° DE VERSER** un montant de 2 000 € au fonds « Action UKRAINE » mis en place par le FACECO ;

**2° D'AUTORISER** le virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) ;

**3° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

**RH- Création d'un poste agent technique**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :*

**DECIDE**

**1° DE CREER** un poste d'adjoint technique, catégorie C, poste à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;

**2° DE CHARGER le Président de :**

- Signer tous les documents relatifs à cette création
- Ouvrir les crédits budgétaires correspondants.

\*\*\*\*\*

**ECO – Zone du raisin – Mise en concurrence travaux réseaux**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour les travaux de réseaux pour les parcelles propriétés de la Codecom sur la zone du Raisin à DUGNY sur Meuse ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

**ECO – Zone entre deux haies – Mise en concurrence travaux aménagement**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la première tranche de la zone Entre Deux Haies à DIEUE sur Meuse ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

**ECO – CEE – Partenariat CC DAMVILLERS SPINCOURT**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

- 1) **D'APPROUVER** le projet de partenariat et de regroupement de la Communauté de Communes de Val de Meuse Voie Sacrée et la Communauté de Communes DAMVILLERS-SPINCOURT concernant les CEE.
- 2) **D'AUTORISER** le président de la Communauté de Communes à signer tout document relatif à ce partenariat ou regroupement.

\*\*\*\*\*

**ECO – CEE – Inscription au registre National**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à ouvrir un compte sur le registre national des CEE ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

#### **ECO – Zone de la belle Hélène – Délégation de maîtrise d'ouvrage**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

**1° D'AUTORISER** la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de SOMMEDIÈUE pour la mise en place d'un éclairage public sur la zone de la Belle Hélène ;

**2° D'AUTORISER** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, qui définira notamment les conditions financières, et le règlement par la Codecom de la part lui incombant, déduction faite des subventions ;

**3° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

#### **ECO – Zone SARAP – Avenant maîtrise œuvre**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

**1° DE VALIDER** le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 133 851 € HT ;

**2° D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant de 37 251 € HT au marché de maîtrise d'œuvre, soit + 38,56% ;

**3° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

#### **ECO – Intervention économique – Octroi d'aides**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

**1° D'ATTRIBUER** une subvention de 4 000 € à l'entreprise JOSSELIN JM représentée par Monsieur Jean-Marc JOSSELIN ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'**AUTORISER** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

#### **ECO – Local commercial les Monthairons – Fixation loyer**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DECIDE

**1° DE FIXER** le loyer du local commercial DES MONTHAIRONS à 600 € mensuel, hors charges ;  
Etant précisé que ce loyer pourra être revu au regard du coût réel des travaux déduction faites  
des subventions obtenues ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'**AUTORISER** à  
signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

### ECO – Génicourt – Cession terrain

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DECIDE

**1° D'AUTORISER** le Président à procéder à la cession à Monsieur xxxxxx et à Madame xxxxxxx  
d'une parcelle d'environ 499 m<sup>2</sup> cadastrée AB 568 à GENICOURT sur Meuse au prix de 8 500 € ;  
Etant précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

**2° D'AUTORISER** le Président à signer tous documents nécessaires à cette vente ;

**3° D'AUTORISER** le Président à donner mandat à un Vice-président de le représenter auprès du  
notaire en charge de la vente ;

**4° DE CHARGER** le Président de l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### TOURISME – VRVV – Mise en concurrence travaux 1<sup>er</sup> tronçon

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DECIDE

**1° D'AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure  
adaptée pour les travaux d'aménagement du premier tronçon de la Vélo Route Voie Verte  
reliant DIEUE sur Meuse à ANCEMONT ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer  
toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

### TOURISME – Halte fluviale – Mise en concurrence travaux

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DECIDE

**1° D'APPROUVER** la réalisation de cette opération ;

**2° D'AUTORISER** le Président à lancer la mise en concurrence pour les travaux d'aménagement du bâtiment situé sur la halte fluviale à DIEUE sur Meuse sous forme de MAPA ;

**3° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

#### **TOURISME – Aire de camping-cars – Règlement intérieur**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

#### **DECIDE**

**1° D'APPROUVER** le Règlement Intérieur de l'aire de camping-cars communautaire située à DIEUE sur Meuse ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre et du respect de ce règlement intérieur par les utilisateurs de l'aire ;

**3° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

#### **TOURISME – VRVV – Tronçon Ancemont-Tilly – Demande subvention**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

#### **DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à solliciter une subvention auprès du Département pour le 2<sup>nd</sup> tronçon de la vélo route voie verte entre ANCEMONT et TILLY sur Meuse au titre de l'appel à projet pour « l'aménagement de vélo routes et voies vertes » en Meuse ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

#### **COHESION SOCIALE – Subventions associations 2022 - Enveloppe**

*Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

**1° DE VOTER** une enveloppe de 40 000 € au titre de l'année 2022 pour les subventions aux clubs et associations ;

**2° D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces et documents afférents à ce versement.

\*\*\*\*\*

### **COHESION SOCIALE – Aide à la mobilité – Transport scolaire collège**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité*

#### **DECIDE**

**1° L'OCTROI** d'une aide exceptionnelle aux familles habitants sur le territoire de la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée dont le(s) enfant(s) est/sont scolarisé(s) de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (établissements publics ou privés) sur la base forfaitaire de :

- 40 € pour une carte transport scolaire.
- 80 € pour deux enfants et plus de la même famille.

Cette aide, correspondant à l'année scolaire 2022/2023 sera versée en 2022 et en 2023 jusqu'au 30 juin.

**2° D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces et documents afférents à ces versements.

\*\*\*\*\*

### **COHESION SOCIALE – Participation transport scolaire – Commune de OSCHES**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité*

#### **DECIDE**

**1° DE RENOUVELER** ces modalités de transport sur ladite commune pour l'année scolaire 2022/2023.

**2° D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention financière avec la Région Grand Est ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**3° DE FIXER** la répartition du reste à charge comme suit :

- 50 % du solde à la charge de la Commune de Osches
- 50 % du solde à la charge de la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée

\*\*\*\*\*

### **COHESION SOCIALE – Travaux COSEC - Emprunt**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à souscrire un prêt à long terme de 300 000 € avec le Crédit Mutuel au taux fixe de 0.65% sur 15 ans ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

### **PATRIMOINE – Mise en accessibilité église DUGNY – Lancement travaux**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à lancer la mise en concurrence pour les travaux de mise en sécurité et accessibilité de l'église fortifiée de DUGNY sur Meuse sous forme de MAPA ;

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

**PATRIMOINE – ECF 2022 – Mise en concurrence travaux**

*Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour le marché de travaux entretien voirie 2022.

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'**AUTORISER** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

**SCOLAIRE – Subvention 2022 voyages scolaire – Groupes solaires de Souilly, Ancemont et Rive gauche**

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

**DECIDE**

**1° DE VERSER** au titre de 2022 une subvention voyage scolaire de :

- **2 052 €** pour le groupe scolaire d'ANCEMONT (57 élèves)
- **4 680 €** pour le groupe scolaire de SOUILLY (130 élèves)
- **3 240 €** pour le groupe scolaire RIVE GAUCHE (90 élèves)

\*\*\*\*\*

**SCOLAIRE – Fournitures scolaires 2022 – Groupes scolaires**

*Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

**DECIDE**

**1° DE VERSER** pour l'année 2022 un forfait par élève au titre des fournitures scolaires de 50 € TTC pour toutes les écoles primaires publiques du territoire (DUGNY, SOUILLY, ANCEMONT, TILLY, VILLERS, LES MONTHAIRONS, SOMMEDIÈUE, DIEUE, BELRUPT).

\*\*\*\*\*



## SCOLAIRE – Aires de jeux accueils périscolaire – Plan financement

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### DECIDE

**1° D'APPROUVER** la réalisation de cette opération ;

**2° D'ATTRIBUER** le marché à la SAS I.M.A.J. pour un montant de 64 980 € HT ;

**3° D'APPROUVER** le plan de financement joint ;

**4° D'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de FEADER Relance et de l'AUTORISER à signer tout document s'y rapportant ;

**5° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

## COHESION SOCIALE – Subvention 2022 ADMR et ILCG

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### DECIDE

**1° DE PARTICIPER** financièrement au fonctionnement de l'ADMR et de l'ILCG du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour les Communes adhérentes, de leurs associations respectives pour les autres Communes.

➤ Le montant de la cotisation est fixé à 0,16 euro par habitant pour l'ILCG Val de Meuse et Souilly sur la base de 9 317 habitants, **soit une participation de 1 490.72 euros** ;

➤ Le montant de la cotisation est fixé à 1,20 euro par habitant pour les ADMR, sur la base de 9 317 habitants, **soit une participation totale de 11 180.40 euros répartis comme suit** :

- 9 901.20 € pour l'ADMR Val de Meuse et plateau de Souilly (8 251 habitants relevant de notre Codecom) ;
- 241.20 € pour l'ADMR de Clermont (201 habitants relevant de notre Codecom)
- 1 038 € pour l'ADMR du Verdunois (865 habitants relevant de notre Codecom).

➤ Le montant de la cotisation afférente **au portage des repas à domicile pour les ADMR ou ILCG** est fixé à 0,70 euro par habitant, sur la base de 9 317 habitants, **soit une participation totale de 6 522 euros répartis comme suit** :

- 5 775.79 € pour l'ADMR Val de Meuse et plateau de Souilly (8 251 habitants relevant de notre Codecom) ;
- 140.70 € pour l'ILCG du Centre Argonne (201 habitants relevant de notre Codecom)
- 605.51 € pour l'ADMR du Verdunois (865 habitants relevant de notre Codecom).

➤ **Une aide de 1000,00 euros est par ailleurs arrêtée en faveur de l'ADMR du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour la réalisation de son journal associatif.**

\*\*\*\*\*

*Il lève la séance du conseil communautaire à 22h45.*

Le Président,  
S. NAHANT

Le Secrétaire  
R.LEPRINCE